

Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »

CONCOURS

organisé à l'occasion du 16^{ème} SALON

« TISSUS ET LIN EN PAYS D'AUDE »

Sujet : « LES OISEAUX »

REGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 :

L'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » dont le siège social est :
Chez Annie IZARD - « La Coutaude » - 11150 PEXIORA
organise un concours dont les ouvrages seront exposés lors du
16^{ème} salon « TISSUS ET LIN EN PAYS D'AUDE »
les 26, 27 et 28 FEVRIER 2026 à PEXIORA (11)
Sujet « LES OISEAUX »

Article 2 :

La participation à ce concours est ouverte à toutes les personnes âgées de plus de 7 ans.
La participation de professionnels est interdite.
Toute candidature est individuelle : l'ouvrage doit être réalisé par une seule personne.

Article 3 :

Pour participer à ce concours, il convient de **compléter le bulletin de participation** et de **le retourner pour le 15 FEVRIER 2026 dernier délai**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse ci-après :

Concours de l'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »
Chez Geneviève CAUHOPÉ
« La Souque »
11150 PEXIORA

accompagné de l'ouvrage.

Article 4 :

Il sera accepté **UN SEUL OUVRAGE** par participant.

Article 5 :

L'ouvrage pourra être réalisé à la main et/ou à la machine.

Il en sera tenu compte pour l'attribution des prix.

Les dimensions devront être de 297 mm x 420 mm (format A3),

sur un support textile uniquement,

permettant son accrochage par épingles sur notre panneau.

Pas d'encadrement, pas de crochets au dos, pas de cartonnage pour le rigidifier.

Toutes les techniques pourront être utilisées : patchwork, appliqué, broderie, ruban, hardanger, boutis, jours...

Il pourra être agrémenté de perles, rubans, dentelles, charms, etc...

Pas de restrictions par rapport aux fils et tissus utilisés.

L'ouvrage fini devra contenir dans une enveloppe format maxi 350 mm x 470 mm.

Article 6 :

Il pourra s'agir soit d'une création, soit d'une composition à partir de modèles existants.

Dans ce dernier cas, les sources devront impérativement être citées (référence de modèles ou de magazines, nom des créateurs...).

Les ouvrages seront réalisés par les participants à leurs frais et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

Article 7 :

Une étiquette indiquant vos coordonnées complètes (nom, prénom, adresse et numéro de téléphone) devra être cousue ou collée au dos de l'ouvrage.

Préciser impérativement « ouvrage FAIT MAIN » et/ou « ouvrage MACHINE »

Joindre, pour le retour de l'ouvrage, une enveloppe au format adapté à l'ouvrage et affranchie au montant du coût de l'envoi (selon le poids).

Les ouvrages qui ne seront pas accompagnés de l'enveloppe-retour ne seront pas renvoyés - ils pourront être retirés directement lors du salon le samedi 28 février à partir de 17 heures, sur présentation d'une pièce d'identité.

Article 8 :

Seront refusés les ouvrages :

- . **ne comportant pas la mention « ouvrage FAIT MAIN » et/ou « ouvrage MACHINE »**
- . **ne comportant pas les sources (voir article 6)**
- . **hors dimensions**
- . **ne correspondant pas au sujet du concours**
- . **ne comportant pas, au dos, vos coordonnées sur une étiquette cousue ou collée**
- . **envoyés au-delà de la date limite du 15 FEVRIER 2026**

Article 9 : les récompenses

. 4 prix seront décernés

par les membres du bureau de notre association et les créateurs présents sur le salon :

| | | | |
|-----------------------|---|---------------------|-------|
| 1 ^{er} prix | : | lot d'une valeur de | 100 € |
| 2 ^{ème} prix | : | lot d'une valeur de | 80 € |
| 3 ^{ème} prix | : | lot d'une valeur de | 60 € |
| 4 ^{ème} prix | : | lot d'une valeur de | 40 € |

Les ouvrages seront jugés sur les critères suivants :
respect du sujet, créativité, qualité du travail (fait main et/ou machine)...

Ces élections (anonymes) auront lieu avant l'ouverture du salon.

Les ouvrages participants seront tous exposés durant la manifestation ainsi que les résultats du concours et le nom des participants.

La remise des prix aura lieu au cours du salon.

Si les gagnants ne sont pas présents au salon, le prix leur sera envoyé par courrier.

Les résultats de ce concours seront publiés sur le blog de notre Association.

Article 10 :

L'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours (à sa convenance ou en fonction de la situation sanitaire : épidémie...) sans qu'une quelconque indemnité soit exigible par les participants.

Dans le cas de l'annulation du salon, le concours sera bien entendu annulé d'office et les ouvrages renvoyés à chaque expéditeur.

Par ailleurs, l'Association ne saurait être tenue responsable de toute perte ou détérioration des ouvrages au cours de leur transport et durant l'exposition.

Article 11 :

Les participants autorisent la publication de la photographie de leur ouvrage sur le blog de notre Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » : <http://lapassionauboutdesdoigts.fr> et sur tout autre media.

Les gagnants autorisent par avance l'utilisation de leurs nom et photographie dans toute action de publication promotionnelle liée au présent concours, sans que celle-ci puisse ouvrir d'autre droit que le prix gagné.

Article 12 :

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement : aucune contestation s'y rapportant ne sera admise.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par notre Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS » dont les décisions seront sans appel.

BULLETIN DE PARTICIPATION au CONCOURS

Organisé par l'Association « LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »

Sujet : « LES OISEAUX »

Bulletin à compléter et à retourner accompagné de l'ouvrage,

pour le 15 FEVRIER 2026 DERNIER DELAI, à :

Concours de l'Association
« LA PASSION AU BOUT DES DOIGTS »
Chez Geneviève CAUHOPÉ
« La Souque »
11150 PEXIORA

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

N° de téléphone _____

e-mail _____

Site ou blog personnel _____

Faisant partie du club (ou association) :

Site ou blog _____

e-mail _____

Adresse _____

soussigné (e)

déclare avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

ATTENTION : dans le cas d'une composition à partir de modèles existants, vérifiez que vous avez bien indiqué les sources : référence de modèles ou de magazines, nom des créateurs... et que vous avez bien spécifié « OUVRAGE FAIT MAIN » et/ou « OUVRAGE MACHINE ». Sans ces indications, votre ouvrage sera refusé (Voir articles 6 et 7).

A _____ le _____

Signature